



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **23 juin 2014**

Délibération n° 2014-0112

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Attribution d'une subvention au Centre européen cinématographique Rhône-Alpes/Rhône-Alpes-Studios pour l'animation de l'hôtel d'entreprises Pixel entreprises pour son programme d'action 2014

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 162

Date de convocation du Conseil : vendredi 13 juin 2014

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Compte-rendu affiché le : mercredi 25 juin 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mmes Guillemot, Picot, M. Le Faou, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Brachet, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, MM. Claisse, Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, MM. Barge, Barret, Mmes Basdereff, Baume, Belaziz, MM. Bérat, Bernard, Mme Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Bousson, Mme Bouzerda, MM. Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mmes David, de Lavernée, de Malliard, MM. Devinaz, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, M. Forissier, Mme Frier, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Kepenekian, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, M. Millet, Mme Millet, M. Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mme Pouzergue, MM. Pouzol, Quiniou, Mme Rabatel, MM. Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mmes Runel, Sarselli, MM. Sécheresse, Sellès, Mme Servien, MM. Sturla, Suchet, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Abadie (pouvoir à Mme Vullien), Philip (pouvoir à Mme Brugnera), Mme Laurent (pouvoir à Mme Jannot), M. Rivalta (pouvoir à M. Vesco), Mme Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), MM. Fenech (pouvoir à M. Cochet), Lavache (pouvoir à M. Geourjon), Mme Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), M. Moretton (pouvoir à M. Vial), Mme Poulain (pouvoir à M. Rousseau), M. Sannino (pouvoir à Mme Dognin-Sauze).

Absents non excusés : M. Calvel.

Conseil de communauté du 23 juin 2014**Délibération n° 2014-0112**

commission principale : développement économique

objet : **Attribution d'une subvention au Centre européen cinématographique Rhône-Alpes/Rhône-Alpes-Studios pour l'animation de l'hôtel d'entreprises Pixel entreprises pour son programme d'action 2014**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation

Le Conseil,

Vu le rapport du 3 juin 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Centre européen cinématographique Rhône-Alpes est une société anonyme avec un Conseil d'administration créée le 19 janvier 1990, dont le capital est détenu depuis 2008 par la Région Rhône-Alpes, la Caisse d'épargne Rhône-Alpes et CDC Entreprises (groupe Caisse des dépôts), et qui a pour objet le soutien à la création et la production cinématographique et audiovisuelle sur le territoire rhônalpin.

Le Centre européen cinématographique Rhône-Alpes poursuit, aujourd'hui, son développement autour de 3 activités :

- Rhône-Alpes Cinéma, créé en 1991 et qui est un fonds régional de coproduction destiné à financer et à accompagner la diffusion de films de long-métrage tournés en région Rhône-Alpes,
- la Commission du Film Rhône-Alpes, filiale de Rhône-Alpes Cinéma créée en 1994 pour occuper la fonction de bureau d'accueil des tournages,
- Rhône-Alpes Studios, enseigne de Rhône-Alpes Cinéma créée en 2009 et dédiée aux activités de location de la société.

Ces 3 activités sont installées à Villeurbanne sur le Pôle Pixel, premier pôle régional français d'activités innovantes de l'image, du son et des industries créatives, qui regroupe aujourd'hui plus de 70 entreprises avec environ 450 salariés permanents (16 000 mètres carrés : 11 000 mètres carrés d'espaces de bureaux et de locaux d'activités et 5 000 mètres carrés de surfaces de studios -plateaux, loges, bureaux, stockage-).

Pour répondre plus particulièrement aux demandes des petites entreprises, Rhône-Alpes Studios a créé Pixel Entreprises, un hôtel d'entreprises dont l'objectif est d'élargir, au sein du pôle, une offre immobilière et de services adaptée aux besoins spécifiques des entreprises du secteur de l'image, du son et des industries créatives. Pixel Entreprises s'est développé, dans un premier temps, sur un étage, puis a rapidement occupé un second étage devant le succès rencontré.

Pixel Entreprises s'adresse, en priorité, aux producteurs de contenus innovants en leur proposant une solution immobilière adaptée à leurs besoins : un contrat d'occupation simplifié, des surfaces aménagées et modulables, une prestation tout compris ("plug & play").

a) - Objectifs

La Communauté urbaine de Lyon conduit une politique de développement économique dédiée à l'image et aux industries créatives. Celle-ci vise à structurer, à soutenir et à valoriser des secteurs à fortes composantes créatives (le design, la mode, l'image, les loisirs numériques, etc.) et à accélérer les processus d'innovation par la créativité et le croisement entre filières.

Pour appuyer cette politique, la Communauté urbaine de Lyon s'est fixée comme objectif de devenir un territoire de référence, à l'échelle européenne, en matière de fabrication et de diffusion de contenus liés à l'image et au cross media.

A l'heure où ces secteurs de Lyon connaissent des mutations profondes dues aux pressions conjuguées de l'innovation des technologies numériques, de la compétition internationale, de l'évolution des usages (dématérialisation, mobilité) et de l'émergence de nouveaux modèles économiques et de stratégies dites "cross media", les actions de soutien de la Communauté urbaine visent, plus particulièrement, à renforcer la compétitivité des entreprises et à stimuler leur vocation créative en appui des savoir-faire technologiques et numériques.

La Communauté urbaine souhaite aussi soutenir des projets structurants et émergents (espaces de co-working, living lab, etc.) et des événements majeurs en termes de rayonnement et d'attractivité (Cartoon movie, festival Lumière, festival de la BD, Serious Game Expo).

Enfin, dans le cadre de sa politique en faveur du développement d'un immobilier dédié à ces filières d'excellence, elle souhaite conforter le pôle image Pixel de Villeurbanne comme site d'atterrissage et catalyseur de cette dynamique sectorielle.

Pixel entreprises à Villeurbanne représente donc un enjeu important pour la stratégie de développement des filières de l'image et des industries créatives de la Communauté urbaine. Il répond aux objectifs d'être, à la fois, un site "totem" de ces industries et un lieu creuset pour développer les synergies entre entreprises. Il s'agit de sortir de la seule problématique de localisation de tournages, sur laquelle d'autres territoires se positionnent également, en faisant de Pixel Entreprise un lieu d'implantation de référence des entreprises des filières de l'image et des filières apparentées à ce secteur.

b) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2013 et bilan

Par délibération n° 2013-4073 du 26 septembre 2013, le Conseil de communauté a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 17 500 € au profit du Centre Européen cinématographique Rhône-Alpes-Rhône-Alpes Studios pour l'animation de l'hôtel d'entreprises Pixel Entreprises dans le cadre de son programme d'actions 2013.

Rhône-Alpes Studios a mené, durant l'année 2013, l'ensemble des actions inscrites à son programme dont le bilan figure ci-dessous. Tous les objectifs en termes de commercialisation, de diversité et de complémentarité des entreprises accueillies, ou de fréquentation du site ont été atteints.

Pixel Entreprises compte à ce jour 18 entreprises, et 19 des 22 bureaux de Pixel Entreprises sont occupés.

84 % des surfaces sont commercialisées à plus de 81 % dans la cible des activités innovantes de l'image, du son et des industries créatives.

L'attractivité de Pixel Entreprises se mesure, notamment, par les demandes d'implantation non satisfaites et par l'implantation de nouvelles entreprises à proximité immédiate du site.

L'année 2013 a permis à Pixel Entreprise de mettre en place 2 nouveaux outils d'animation et de communication :

- le Cube-Espace de vie de 200 mètres carrés à destination des résidents du pôle où ils peuvent se retrouver pour déjeuner et apprendre à se connaître afin de développer des projets en commun,

- développée sur le modèle des réseaux sociaux, la "Communauté Web Pixel" permet aux résidents de Pixel Entreprises de publier des annonces (offres d'emploi, de stage, recherche de compétences, etc.), de créer des groupes de discussion thématiques, d'annoncer des événements et activités et de retrouver toutes les actualités du pôle.

c) - Programme d'actions pour 2014 et plan de financement prévisionnel

En 2014, l'animation l'hôtel d'entreprises s'appuiera sur les 2 nouveaux outils mis en place en 2013 pour proposer aux résidents du pôle des moments d'échanges afin de faciliter leur connaissance mutuelle et le développement de projets communs.

Ces actions seront réalisées en partenariat avec Imaginove et les pôles d'excellence de l'image en Rhône-Alpes : CITIA, la Cartoucherie, Le village documentaire de Lussas.

2 objectifs principaux sont fixés en 2014 quant à la commercialisation de Pixel Entreprises :

- poursuivre le renouvellement des entreprises hébergées avec un taux de rotation d'au moins 33 %, soit 6 nouvelles entreprises accueillies en 2014,

- renforcer l'accueil d'activités innovantes, notamment de la robotique et des objets connectés, et développer la complémentarité des activités autour, notamment, des objectifs liés aux démarches de "ville intelligente" de la Communauté urbaine.

Budget prévisionnel 2014

Recettes	Montant (en €)	Dépenses	Montant (en €)
redevances locataires	140 000	loyer	99 500
location Parkings	2 500	masse salariale	77 591,50
subvention Région Rhône-Alpes	35 000	charges et dépenses	68 125,56
subvention Communauté urbaine de Lyon	35 000		
recettes diverses	7 000		
autofinancement	25 717,06		
Total	245 217,06	Total	245 217,06

Il est donc proposé au Conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 35 000 € au profit du Centre européen cinématographique Rhône-Alpes/Rhône-Alpes Studios pour l'animation de l'hôtel d'entreprises Pixel Entreprises, dans le cadre de son programme d'actions 2014.

Ce soutien est apporté conjointement avec la Région Rhône-Alpes dans le cadre de la convention de fonction d'agglomération et de centralité portant sur la période 2010-2016.

Cette subvention s'inscrit dans le cadre du régime des aides *de minimis* (Règlement UE n° 1407/2013 de la commission du 18 décembre 2013) ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 35 000 € au profit du Centre européen cinématographique Rhône-Alpes/Rhône-Alpes Studios pour l'animation de l'hôtel d'entreprises Pixel Entreprises dans le cadre de son programme d'actions 2014,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et le Centre européen cinématographique Rhône-Alpes/Rhône-Alpes Studios définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2014 - compte 6574 - fonction 90 - opération n° 0P02O2626.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 25 juin 2014.